

Bonjour chers membres,

Depuis le passage en zone rouge et l'arrêt des activités, vous avez été quelques-uns à nous questionner sur la politique de remboursement. Cette politique est détaillée sur votre facture, disponible dans le Dossier du joueur sur le site des Éclaireurs. Évidemment, cette politique est appliquée lors d'une saison normale et ne permet plus de remboursement à ce stade-ci de l'année. Or, la saison actuelle est tout sauf normale donc vous vous doutez bien qu'il y aura un ajustement à la baisse des frais d'inscription que vous avez payés à l'automne dernier puisque, même s'il y avait une reprise des activités, la saison sera écourtée.

Malheureusement, nous ne sommes actuellement pas en mesure d'en déterminer le montant. Encore plusieurs variables sont inconnues pour effectuer les calculs. La principale étant la tenue encore possible d'activités si les mesures sanitaires sont assouplies. Il y a également les éventuels montants remboursés par Hockey Québec et Hockey Canada et les subventions d'aide COVID auxquelles nous serons potentiellement admissible en tant qu'organisation sportive.

Cet ajustement des frais d'inscription pourrait se traduire par un remboursement ou une réduction du coût d'inscription pour la saison prochaine.

Dès que ces informations seront connues, le conseil d'administration procédera aux calculs nécessaires et vous en informera sans tarder.

Tout comme vous, nous espérons qu'il y ait une reprise des activités en février. D'ici là, si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par Messenger à partir de la page Facebook des Éclaireurs ou par courriel à l'adresse [eclaireurs@eclaireurs.qc.ca](mailto:eclaireurs@eclaireurs.qc.ca).

Les Éclaireurs